



---

*DECISION DU PRESIDENT*

*DP2019-01 Convention financière relative à l'étude préalable à l'instauration de la Tarification Incitative*

---

*Vu les statuts du SMICTOM LGB,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu la délibération n°2018-13 du 28 juin 2018 portant délégations de compétences au Président,*

Dans le cadre de sa mission de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, le SMICTOM LGB souhaite étudier les conditions d'instauration et de mise en œuvre de la tarification incitative sur son territoire.

Le syndicat ValOrizon, dans le cadre du Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire a lancé une consultation à l'échelon départemental permettant à chaque adhérent le désirant, de bénéficier de l'étude avec un financement ventilé comme suit :

- 80% du montant HT de l'étude pris en charge par ValOrizon et l'ADEME
- 20% du montant HT de l'étude pris en charge par le SMICTOM LGB.

Dans ces conditions, le montant prévisionnel restant à charge du SMICTOM LGB serait de 4 082.50 €HT.

L'étude se déroulera en trois phases :

- Diagnostic
- Etude de scénarios de mise en œuvre de la tarification incitative
- Approfondissement du scénario retenu

---

*Le Président :*

---

**ARTICLE 1ER :** Décide de signer une convention financière avec le syndicat ValOrizon relative à l'étude préalable à l'instauration de la tarification incitative.

A Aiguillon, le 30/01/2019,

Le Président,

Alain LORENZELLI